

ON

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

REGION DE KAFFRINE

DEPARTEMENT DE KAFFRINE

COMMUNE DE KAFFRINE

N°004/2023/RK/DK/CKAF

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un décembre, à 09 heures, s'est tenue à la salle des délibérations de la mairie, une session extraordinaire du conseil municipal consacrée à :

1. Examen et vote du budget de l'exercice 2024;
2. Adoption du logo de la commune ;
3. Présentation du site e la commune ;

La réunion a été présidée par le maire de la commune de Monsieur Abdoulaye Saydou SOW et en présence du représentant de l'Etat, Monsieur Modou THIAO adjoint au préfet.

Après les prières formulées à l'endroit de l'assistance, le secrétaire municipal a procédé à l'appel nominatif des conseillers qui a révélé que le quorum est atteint avec une présence de quarante-cinq (45) conseillers sur les soixante que compte le conseil municipal (Cf liste de présence).

Abordant le premier point inscrit à l'ordre du jour, relatif à l'examen et vote du budget de l'exercice 2024, le secrétaire municipal a présenté le rapport de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 qui a décliné

les recettes et les dépenses en fonctionnement comme en dépense a suscité quelques interpellations au sein du conseil municipal.

Monsieur Cheikh NDAO a pour sa part rappelé la construction de l'école maternelle de Kaffrine 2 nord, doléances issues des fora des quartiers.

Cheikh Tidiane SY GUEYE a magnifié le travail exceptionnel qu'abat le service de l'état civil et a porté la doléance des trois stagiaires pour nécessité de contrat.

Quant à Monsieur Mamadou GUEYE, il a en exergue le document référentiel à savoir la situation d'exécution comme document clef en matière d'élaboration du projet de budget, avant d'attirer l'attention du maire sur la problématique de l'extension du périmètre communal.

Monsieur Ibrahima THIOBANE est revenu sur la gestion du stade municipal avant d'alerter sur les bâtiments qui menacent ruines au niveau de la commune et particulièrement sur la bretelle qui mène vers le quartier mbamba.

Monsieur Moustapha NIANG plaide pour la prise en compte des préoccupations des daaras dans le projet de budget et a rappelé au maire les engagements pris dans ce sens.

Monsieur Aliou NDIAYE pour sa part est revenu largement sur les taxes et impôts locaux et appelle à un contrôle citoyen et un regard plus accru sur la collecte et la mobilisation fiscale.

Mesdames Khady DIENG et Sadio DIALLO ont respectivement, interpellé le maire sur la question du cleaning day et les matériaux offerts par la direction du cadre de vie pour soutenir cette activité. Quant à la

seconde, elle est revenue sur la problématique du foirail et le fonctionnement de la commission élevage et agriculture.

Messieurs Makhtar CISSE et Cheikh Tidiane BADIANE ont mis l'accent sur la mobilisation des recettes et la problématique de l'accès à l'eau. Le premier préconise une opération coup de poings pour booster les recettes avant de plaider pour une mise en place d'une commission de surveillance et de contrôle des taxes et impôts locaux. Le second opte pour un accès équitable à l'eau.

Monsieur El Hadji MANGANE, a rappelé la nécessité d'octroyer à la croix rouge une subvention et plaide pour une construction de son siège.

Au vu de toutes ces préoccupations, des réponses ont été apportées par le président et le secrétaire de séance qui a clos le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Ce faisant, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté, le projet de budget pour l'exercice 2024.

Concernant le deuxième point, le président de séance a rappelé que le logo a été présenté lors de la session précédente, et les amendements et suggestions qui ont été soulevées ont été pris en compte. C'est dans ce registre que le maire a rappelé que ce logo va figurer et symboliser les biens et patrimoines de la commune.

Ce faisant, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté, le logo de la commune.

pour le 3^{ème} point inscrit à l'ordre du jour, il a été question d'une présentation du site internet de la commune par le représentant du cabinet en charge de sa conception. Le site a pris en compte la gouvernance institutionnelle de la collectivité territoriale, de l'organigramme en question et des projets réalisés et en cours d'exécution de la commune et de l'Etat.

Le site pour terminer porte la mention **villedekaffrine.sn**

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a adopté, le site internet de la commune dénommé **(villedekaffrine.sn)**.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée à 13h47mn.

Fait à kaffrine, le 26 décembre 2023

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Pour le Maire
et par délégation

Dr. Moustapha DIOP